Envoyé en préfecture le 18/07/2019
Reçu en préfecture le 18/07/2019
Affiché le 18/07/2019
ID : 031-213105802-20190717-2019_30-DE

Folio N°15
N° 2019.15

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT de MURET

CANTON de PORTET/GARONNE

COMMUNE de VILLATE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers:	
En Exercice:	14
Présents:	11
Votants:	11

L'an Deux Mil Dix Neuf
Le dix- sept juillet à dix- huit heures trente
Le Conseil Municipal de la Commune de Villate dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GARAUD, Maire.
Date de la convocation du Conseil Municipal : le 09/07/2019

Objet : retrait de la communauté de communes du bassin Auterivain Haut - Garonnais du SIAS ESCALIU.

PRESENTS : Mesdames PAJAUD. ALAMINOS BONZOM CARLES.
MESSIEURS : GARAUD. PAPAY. DUFOUR. PELFORT. GALEA. GARCIA. ROUSSEAU.
ABSENTES EXCUSEES : Mmes GROS. **LAKEHAL. LE ROY**
PROCURATION : Mme LAKEHAL a donné procuration à M. GARAUD

Madame Dominique ALAMINOS a été élue Secrétaire de séance.

Vu les articles L 5711-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs aux syndicats mixtes fermés et vu l'article L 5211-11 du même code
Monsieur le Maire expose que le comité syndical du SIAS ESCALIU a délibéré pour accepter le retrait de la communauté de communes du bassin Auterivain Haut- Garonnais lors de sa séance du 28 mai 2016 .
Monsieur le Maire donne lecture de cette délibération et demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur ce retrait.

Ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le retrait de la communauté de communes du bassin Auterivain Haut - Garonnais du SIAS ESCALIU.

Délibération certifiée exécutoire
Compte tenu de sa transmission en
Sous-Préfecture le 18/07/2019
Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

En Mairie le 17/07/2019
Le Maire J.C GARAUD.

MAIRIE DE VILLATE 31 (Haute-Garonne) R.F.